



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE**

**Date de la Réunion : 7 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, élu Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2022

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2022

Présents : MM Alain DUBREUIL - Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT – Olivier ARROYO – Guillaume BRODIN - Sylvia DUMONTET - Georges GUYOT – David LAFAYE - Daniel PASCUAL - Pierrette ROUGIER.

Absentes excusées : Mme Angélique CABANNE – Mme Isabelle GOMES – Mme Arlette REY

Absent : //

Secrétaire de Séance : M. Georges GUYOT

Procurations : Mme Angélique CABANNE à Mme Sylvia DUMONTET – Mme Isabelle GOMES à M. DUBREUIL Alain – Mme Arlette REY à Mme Corine MANGERET

Le compte-rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**INVESTISSEMENTS 2022 : Demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental**

📁 **Délibérations n° 22 02 07\_001, n° 22 02 07\_002, n° 22 02 07\_003 et n° 22 02 07\_004**

■ Subventions :

Le Maire énumère les quatre opérations d'investissement susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat, du Conseil Régional ou du Conseil Départemental et pour lesquelles le dépôt des dossiers peut intervenir dès maintenant :

① **Travaux de voirie** :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie	38 506,80 €	Conseil Départemental 30 %	11 552,04 €
		Ressources propres	26 954,76 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>38 506,80 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>38 506,80 €</b>

## ② Gros entretien de bâtiments 2022 :

DÉPENSES		RECETTES	
- Remplacement menuiseries école	26 452,58 €	D.E.T.R. 35 %	10 032,12 €
- Porte salle polyvalente		2 210,55 €	Conseil Départemental 30 %
		Fonds propres	10 032,07 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>28 663,13 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>28 663,13 €</b>

## ③ Plan d'adressage :

DÉPENSES		RECETTES	
- Mise en place base adresse locale	4 533,00 €	D.E.T.R. 45 %	4 059,50 €
- Signalétique		4 488,10 €	Conseil Départemental
		Fonds propres	4 461,60 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>9 021,10 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>9 021,10 €</b>

## ④ Vidéoprotection des espaces publics :

DÉPENSES		RECETTES	
Dispositif vidéoprotection	35 022,80 €	D.E.T.R. 45 %	15 760,26 €
		Région 5 %	1 751,14 €
		Fonds propres	17 511,40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 022,80 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>35 022,80 €</b>

Afin de ne pas avoir à reporter ce projet sur le prochain exercice budgétaire, une demande d'aide non cumulable avec la DETR sera déposée en parallèle au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, organisme prioritaire pour aider à financer les projets visant à prévenir la délinquance.

### ■ Mairie :

Le Conseil municipal est en attente de réponses afin de choisir entre la rénovation/extension du site existant ou la construction d'un nouveau bâtiment sachant que, d'après les éléments communiqués, le coût est sensiblement le même. Le dépôt de demandes de subventions est donc prématuré.

**Arrivée de Guillaume BRODIN à 19h05.**

## **FONDS DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE**

### **📁 Délibération n° 22 02 07\_ 005**

Le Maire rappelle à l'assemblée l'éligibilité de la commune au dispositif de solidarité départementale.

Puis, il expose que le broyeur d'accotements utilisé par les services techniques doit être remplacé et donne connaissance d'un devis de **12 200,00 € HT soit 14 640,00 € TTC.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir un nouveau broyeur pour un montant HT de 12 200,00 € HT
- S'engage à inscrire la dépense correspondante au budget 2022
- Sollicite une subvention départementale au titre de la solidarité départementale
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Acquisition d'un broyeur	12 200,00 €	Conseil Départemental	5 000,00 €
		Ressources propres	7 200,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>12 200,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>12 200,00 €</b>

### AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS : Point sur l'avancement des travaux

Les travaux sont presque terminés, il reste quelques finitions :

- ✓ Traçage du parking de la salle polyvalente, positionnement de rondins, installation des racks à vélo.

### SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES FAMILLES HURIÉLOISES :

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera transféré au Centre Communal d'Action Sociale pour suite à donner.

### CONVENTIONS D'OCCUPATION DE PARCELLES COMMUNALES :

📁 **Délibérations n° 22 02 07\_ 006 et n° 22 02 07\_007**

Le Maire signale qu'il a été sollicité par Madame Emmanuelle RATIER et Monsieur Benoît BOUCHEZ, pour la mise à disposition de parcelles situées derrière le bâtiment de la poste.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder par voie de conventions temporaires à la mise à disposition des terrains communaux suivants :

- Une superficie totale de 20a 71ca issue des parcelles E n° 140 (pour 19a 08ca) et E n° 138 (pour 1a63ca) à **Madame RATIER Emmanuelle**
- Une superficie de 2a 42ca de la parcelle E n° 140 à **Monsieur BOUCHEZ Benoît**, à charge pour lui de la clôturer.

Les conventions dites de commodat, fondées sur les articles 1875 et suivants du Code Civil et consenties à titre gratuit seront conclues pour une période d'**un an**. Elles prendront effet le **1er mars 2022 et viendront à expiration le 28 février 2023**

**Départ de Daniel PASCUAL à 19h30.**

### RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE :

Ce point est retiré de l'ordre du jour pour un examen ultérieur.

## SDE : Éclairage de l'abribus :

📁 **Délibération n° 22 02 07\_008**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

### ✓ **Éclairage public de l'abribus sur le parking de la salle polyvalente**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **3 620 euros T.T.C.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **2 715 euros**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide :

1. D'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
2. De demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
3. Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **2 715 euros** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE LUXEL : Bilan de la concertation :

📁 **Délibération n° 22 02 07\_009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que la concertation préalable à la procédure de mise en compatibilité de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération du 15 novembre 2021,
- **APPROUVE** le bilan de concertation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à :
  - Soumettre ledit dossier de mise en compatibilité de Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet à enquête publique
  - Signer tous les actes et à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES :

### ➤ Biométhaniseur de St Désiré :

Le raccordement au réseau gaz du dispositif est en cours sur la commune.

➤ **École :**

- ✓ Projet de voyage à Paris en train pour les élèves de CP – CE1 – CM1 et CM2 au mois de juin
- ✓ Le prochain conseil d'école aura lieu le 25 mars
- ✓ Un questionnaire sera soumis aux parents concernant l'éventuelle mise en place d'un centre aéré sur la commune pendant les vacances scolaires.
- ✓ Une exposition sur la résistance sera mise en place à la Maison de Village afin de ne pas limiter sa fréquentation aux enfants de l'école.

➤ **Vœux aux agents :**

L'organisation de la cérémonie des vœux n'a pas été possible pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Le montant de la carte cadeau accordée aux agents, fixée à 50 € depuis plusieurs années, a été porté à 70 €.

➤ **Assemblées générales des associations :**

Le Maire donne des informations concernant les assemblées générales des associations qui se sont déroulées dernièrement. D'autres réunions sont programmées prochainement.

➤ **Dates des élections à venir :**

Les élections auront lieu les dimanches 10 et 24 avril pour les présidentielles et les dimanches 12 et 19 juin pour les législatives.

➤ **Infos C.C.A.S. :**

- ✓ Suite à l'annulation du repas des aînés, la distribution des colis en substitution se déroulera à la Maison de Village, le samedi 2 avril.
- ✓ L'exposition RENAUDIN programmée au printemps 2022 a été annulée par les exposants.

➤ **Containers verre SICTOM :**

Ils sont à nouveau utilisables. Le dispositif « Cliiink » sera prochainement installé sur le container du parking de la salle polyvalente.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le mardi 15 mars à 18 heures 30  
Séance levée à 21h30**

<b><u>Alain DUBREUIL</u></b>	<b><u>Jean-Louis CHEMINET</u></b>	<b><u>Corine MANGERET</u></b>	<b><u>Jean-Claude AUGIAT</u></b>
<b><u>Olivier ARROYO</u></b>	<b><u>Guillaume BRODIN</u></b>	<b><u>Sylvia DUMONTET</u></b>	<b><u>Georges GUYOT</u></b>
<b><u>David LAFAYE</u></b>	<b><u>Daniel PASCUAL</u></b>	<b><u>Pierrette ROUGIER</u></b>	